



Les termes de la garantie pour les machines Mirka

La gamme d'outils Mirka est composée d'appareils de haute qualité destinés à un usage professionnel. Mirka garantit que vos outils sont exempts de tout vice de fabrication ou lié aux matériaux.*

Garantie

Les outils Mirka sont garantis deux ans à compter de leur date d'achat. Pour obtenir un an de garantie supplémentaire, enregistrez votre outil Mirka dans un délai de 30 jours suivant votre achat. La période de garantie est d'un an lorsque l'outil, la batterie et le chargeurs sont utilisés en continu à des fins industrielles. Vous pouvez enregistrer votre outil Mirka, la batterie et son chargeur sur : www.mirka.com/warranty_registration Les certificats de garantie étant spécifiques à chaque machine et chaque client, chaque outil doit être enregistré séparément. L'enregistrement et la garantie supplémentaire ne peuvent être transférés à une personne ou une entreprise différente. La batterie et le chargeur inclus lors de l'achat de l'outil sont couverts par le programme de garantie 2+1 ans. Les pièces achetées séparément ne sont pas couvertes par la garantie. La batterie est garantie 2+1 ans ou 300 rechargements à compter de la date d'achat, selon la première occurrence. Si un outil Mirka rencontre un problème couvert par les termes de la garantie et que ce problème est dû à un défaut de fabrication ou des matériaux, Mirka le réparera sans frais, conformément aux termes et conditions de la garantie définis ici. Pour que votre garantie reste valable, votre outil doit être utilisé, entretenu et géré conformément aux consignes de sécurité et d'utilisation de Mirka.

Termes et conditions

La garantie des outils Mirka couvre les défauts des matériaux et de fabrication.

La garantie ne couvre pas:

- Les dommages causés par une utilisation inappropriée, des négligences d'utilisation ou de maintenance, les accidents, une exposition à des températures extrêmes, des acides, l'eau, un stockage inadapté, un impact trop important ou des dommages dus au transport.
- Les défauts provoqués par des pièces de rechange, des accessoires ou des composants autres que les pièces ou accessoires de rechange d'origine Mirka.
- Les outils pneumatiques utilisés avec de l'air non filtré ou sans lubrification. Les éléments dont l'usure et le déchirement sont normaux, tels que : plateau, frein de plateau, jupe, rotor, palettes, pot d'échappement, silencieux, roulements, charbons, support caoutchouc, batterie (rechargée plus de 300 fois) ou câble d'alimentation.
- Les outils ayant subi : des modifications, des réparations ou tentatives de réparations (par d'autres personnes que les services agréés Mirka), un démontage partiel ou total.
- Les accessoires, coffrets de rangement, échantillons de produit et/ou le matériel publicitaire Mirka.

Réclamation au titre de la garantie

Les outils renvoyés pour être réparés au titre de la garantie doivent être accompagnés de la preuve d'achat ou de la facture valide. Pour toute réparation au cours de la période de garantie supplémentaire, l'outil doit être accompagné d'un justificatif ou d'une facture valides et d'un certificat valide d'extension de la garantie, sans quoi la garantie ne sera pas valable.

Service de la machine

En cas de panne de votre appareil, vous pouvez faire effectuer la réparation chez nous:

www.imbema.com/service-treatment/repaircenter

Questions sur votre machine et / ou réparations en cours: repaircenter@imbema.com.

ST1903